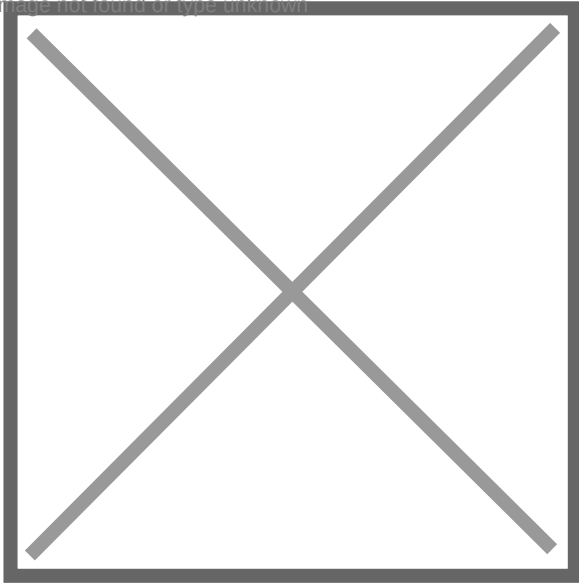


Image not found or type unknown



## Droit de garde des enfants

Par **momo**, le **09/03/2008 à 13:42**

Ma femme est partie à la sauvette avec l'aide du centre d'information des femmes en prenant les enfants ( 3 ans et 1an et demi ), elle a posé une requête de divorce sans préciser les griefs, sans décision judiciaire elle m'interdit de voir les enfants avant la décision du juge, que faire?

Par **batu**, le **14/03/2008 à 15:35**

MOMO TU AS TAPE TA FEMME IL EST TROP TARD IL FALLAIT TE SOIGNER AVANT, qui a tort?DEMANDER LA GARDE ,c est la honte!!!!!!